Parti socialiste fribourgeois / Sozialdemokratische Partei Freiburg

Case postale / Postfach 196 1705 Fribourg Tél. 026 422 26 76

info@ps-fr.ch - www.ps-fr.ch



Fribourg, le 7 avril 2016

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Réponse du PSF à la consultation sur l'avant-projet de loi modifiant la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets, LGD.

Monsieur le Directeur,

Le parti socialiste fribourgeois, PSF, a pris connaissance avec intérêt de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la gestion des déchets.

Suite à l'acceptation de la motion Badoud – Castella, concernant la lutte contre les déchets sauvages, et afin qu'un frein soit mis à l'abandon de ces derniers et que des mesures de sensibilisation et de répression soient mise en œuvres, l'avant-projet de loi proposé remplit ces conditions et son entrée en matière n'est pas contestée.

Notre société évolue et la diversité de notre démographie peut également rendre cette problématique plus visible.

Concernant l'avant-projet de loi, le PSF constate que sur la problématique des déchets plus conséquents, par exemple l'abandon pur et simple de sacs poubelles à des endroits non appropriés, la proposition renvoi ces derniers à des dénonciations au ministère public sans mention d'acte amendable.

Art. 4a (nouveau) c (Sensibilisation)

Le PSF reste très sensible à la prévention et insiste sur l'information permanente à prodiguer afin d'enrayer ce fléau. Que ce soit par le biais scolaire, bien que ce rôle éducatif devrait être du ressort des parents, que par le biais public. Les communes doivent avoir une grande marge de manœuvre dans ces démarches par rapport à leur sensibilité locale.

Art. 12 la.3 (nouveau)

Le principe du pollueur payeur doit être retenu. Sans oublier la possible remise en état si nécessaire.

Art. 36c (nouveau) c) Compétence et mode de sanction

L'attribution des compétences et du mode de sanction a-t-elle été mesurée sur toutes ces implications légales ?

Le PSF soutien cet avant-projet de loi et souhaite des actes préventifs renforcés sur cette problématique, ce qui permettra au personnel, en l'occurrence le Service des Forêts et de la Faune, SFF, chargé de l'application de ces sanctions de s'adonner à leur mission première. Cette problématique est plus évidente dans les communes de moindres importances.

Pour le PSF : Pascal Grivet